



Communauté de  
Communes du  
Pays de LUMBRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE**  
**COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**

N°14-10-85

L'an deux mil quatorze, le lundi 27 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 17 octobre 2014.

**Présents :**

Mesdames HANOT C. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; RITAINE E. (pouvoir de P. POULAIN) ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. (pouvoir de D. DOURIEZ) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (pouvoir de M. WAVRANT) ; CORDIER A. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames LHERMITTE M.P. ; POULAIN P. (donne pouvoir à E. RITAINE) ; DOURIEZ D. (donne pouvoir à F. SAGNIER) ; WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à ML BERQUEZ) ;

Messieurs DUWAT A. ; WALLET B. ; WAVRANT M. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; FOURRIER B. ;

**Absents :**

Madame POURCHEL I.

Monsieur Gérard-Alexandre FRANQUE est élu secrétaire.

**OBJET : MEDIATHEQUES DU PAYS DE LUMBRES – PARTICIPATION DE LA CCPL**  
**A LEUR FONCTIONNEMENT**

rappelle au conseil communautaire les termes de la délibération n° 11/38bis du 23 mai 2011 qui prévoit le versement d'un fonds de concours aux communes qui possèdent une médiathèque lui permettant d'en assurer le fonctionnement (chauffage, électricité, assurance,...), à concurrence d'un montant équivalent à la subvention du Conseil Général.

Il est précisé que ce fonds de concours fera l'objet d'une décision chaque année dans le but de fixer les montants attribués.

Pour l'année 2014, il propose de fixer les fonds de concours de la façon suivante :

COMMUNES	SUBVENTION DU CG62	FONDS DE CONCOURS CCPL
ACQUIN – ALQUINES – BOUVELINGHEM	2.065,00 €	2.065,00 €
DOHEM	625,00 €	625,00 €
ELNES	1.000,00 €	1.000,00 €
ESCOEUILLES	5.000,00 €	5.000,00 €
ESQUERDES	960,00 €	960,00 €
LUMBRES	5.000,00 €	5.000,00 €
NIELLES-LES-BLEQUIN	840,00 €	840,00 €
OUVE-WIRQUIN	333,60 €	333,60 €
PIHEM	1.500,00 €	1.500,00 €
WAVRANS	840,00 €	840,00 €
ZUDAUSQUES	1.100,00 €	1.100,00 €
TOTAL	19.263,60 €	19.263,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 51 voix POUR et 1 abstention, **DONNE** un avis favorable à l'attribution de ces fonds de concours.

La dépense sera réglée sur le crédit porté à l'article 657341 du budget.

Pour extrait conforme.

Le Président,

